

COMPTE RENDU DE LA REUNION CVS **du 10 septembre 2024 à 14 h 30** **Salle à manger de direction**

Etaient présents

Dr Claire BOUDIER, Médecin Chef et animatrice de cette réunion
Mr Bernard ACARD, Directeur d'Appui

Elus résidents

Mme Isabelle ROUGIER, titulaire
Mr Guy HARDY, titulaire

Elus familles

Mme Jacqueline VANTREPOL, titulaire
Mr Laurent BENONY, suppléant

Excusés

M. de MONTGOLFIER, Président
Mme HARSCOUËT DE KERAVEL, Directrice Adjointe
Mme Claire Marie GENIN, titulaire
Mme Sylvie FABRE, suppléante

Médecin coordonnateur : Dr Hélène BORONSKI

IDEC : Mme Katia MOUCHANTAF

Animatrice : Mme Maude FLAGEUL

Invités : Mr THIAM, Responsable Qualité
Mme PINTO, secrétaire de direction (pour le CR)

Représentants du personnel : Mme Alicja RUYNAT

Représentant CA AJL : Mr Walter LALUBIN

Ordre du jour

- 1. Présentation du Directeur d'Appui, du nouveau Médecin Coordonnateur et de la nouvelle animatrice**
- 2. Validation du règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale suite à la dissolution de la CDUVS**
- 3. Validation du Projet d'établissement**
- 4. Enquête annuelle de satisfaction en EHPAD (invité : Mr THIAM) :**
- 5. Elaboration du questionnaire**
- 6. Définition des modalités d'organisation**
- 7. Questions/remarques des résidents, représentants des familles et représentants des usagers**
- 8. Tableau des Plaintes et réclamations**
- 9. Questions diverses**

Annexe 1 : Présentation synthétique du Projet d'établissement
Annexe 2 : Feuille d'émargement

Diffusion : membres du CVS + affichage dans le hall (écran tactile) + site internet + Blue Médi (base documentaire électronique à destination du personnel)

Le Dr Boudier anime exceptionnellement cette réunion, en l'absence de Mr de Montgolfier.

1. Présentation du Directeur d'Appui, du nouveau Médecin Coordonnateur et de la nouvelle animatrice

Le Directeur d'Appui se présente aux membres du CVS. Il sera dans l'établissement jusqu'au mois de décembre, voire un peu plus. Son adresse email sera communiqué aux représentants des familles.

Le Dr Boronski est le médecin coordonnateur de l'EHPAD depuis le 2 septembre 2024. Le Dr Boronski a travaillé 5 ans à l'hôpital des Magnolias.

Le Dr Boronski est présente les mardis et jeudis à l'EHPAD. Le Dr Quérol reste médecin prescripteur.

Maude FLAGEUL est arrivée dans l'établissement le 2 septembre en tant qu'animatrice.

2. Validation du règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale suite à la dissolution de la CDUVS

La proposition de règlement intérieur a été jointe à la convocation. Elle repose sur les textes réglementaires.

Les représentants des familles et des résidents valident le règlement intérieur.

3. Validation du Projet d'établissement

Le projet d'établissement a été joint à la convocation.

A titre exceptionnel, le Dr BOUDIER participe au CVS pour présenter le projet d'établissement.

Une synthèse du projet d'établissement est en annexe 1.

Le cabinet ELIANE CONSEIL a accompagné l'établissement dans l'élaboration de ce projet d'établissement. Il est précisé que ce document a été co-construit en groupes de travail. Les représentants des familles ont participé à ces rencontres.

4 axes forts vont être déployés dans les 4 années à venir. Ils font l'objet de fiches actions :

- Axe 1 : Garantir les droits fondamentaux de la personne et la bienveillance
- Axe 2 : Poursuivre le développement de l'offre de prestations pour mieux répondre aux besoins du territoire
- Axe 3 : Développer la visibilité de la structure et son ouverture à l'environnement
- Axe 4 : Piloter le projet à l'appui des politiques définies

Mme Vantrepol indique que les forces et faiblesses relevées dans le document correspondent à la réalité. Elle souhaiterait que soit rajouté le mécontentement des familles dans la partie « faiblesses ». Mme Montanchaf intervient : les dysfonctionnements constatés actuellement sont passagers et devraient être résolus dans les semaines à venir.

Mr Acard précise qu'un projet d'établissement relate « ce vers quoi on veut aller ». C'est un document réglementaire qui décrit les orientations d'un établissement pour les années à venir. Ce document est présenté à l'ensemble des instances de l'établissement. Les engagements pris seront suivis par le responsable qualité.

Une discussion s'engage sur la localisation de l'établissement et son accessibilité.

Le Dr BOUDIER indique que le sujet de notre enclavement est systématiquement abordé lorsque nous rencontrons le Conseil Départemental, l'ARS, les députés... mais cela reste « lettre morte ». Un représentant de l'Etablissement Public d'aménagement Paris-Saclay a été rencontré en 2020 mais les projets Paris-Saclay n'apportent aucune amélioration des transports pour notre établissement.

Le Siège s'est emparé de ce sujet et va prendre contact avec les collectivités locales.

Mr Acard fait remarquer que la voix des usagers a du « poids » auprès des collectivités locales, une action peut être faite. Mr Benony habite Orsay et est disposé à aller à la Mairie pour soulever cette difficulté. Mr Acard est prêt à accompagner Mr Benony à la Mairie, s'il le souhaite.

Les représentants n'ont pas de commentaire particulier à apporter au Projet d'Ets.

4. Enquête annuelle de satisfaction en EHPAD (invité : Mr THIAM)

Les questionnaires de l'enquête menée l'année dernière ont été joints à la convocation.

Tous les membres du CVS s'accordent pour dire que cette enquête était trop lourde.

Il est donc décidé de faire un groupe de travail pour l'élaboration d'un nouveau questionnaire. Le groupe de travail sera composé des représentants familles, des représentants des résidents, de l'animatrice, du responsable qualité et de l'IDEC. Des dates de rencontre seront prochainement proposées. L'objectif est de pouvoir présenter les résultats de cette enquête à la réunion des familles, fin novembre-début décembre.

Pour mémoire, Mr THIAM rappelle les principales actions d'amélioration qui avaient été définies suite à l'enquête de l'année dernière :

- Identification des professionnels
- Accès aux sonnettes
- Fréquence des douches
- Température des repas
- Prise en compte de l'avis des résidents pour le placement à table

Mme Vantrepol souhaiterait pouvoir faire un point annuel avec le médecin (*sa mère n'a pas de problème de santé particulier*). Le Dr Boronski indique être d'accord sur le principe mais il faut qu'elle s'organise avec le Dr Querol pour les questions pratiques et faire le lien avec le projet personnalisé.

5. Questions/remarques des résidents, représentants des familles et représentants des usagers

Les allées du parc sont délabrées : Mme Vantrepol note que c'était un engagement qui devait être réalisé en juin 2024. Il est dommage que les résidents ne puissent pas profiter du parc. Il s'agit de travaux coûteux que l'établissement n'a pas engagé.

Animation

L'animatrice propose d'intervenir 1 fois par semaine en UVP.

Des enfants de familles viennent assurer quelques animations.

Le Dr Boudier précise que l'animation ne repose pas seulement sur des activités intellectuelles. L'important est le lien social et la chaleur humaine qui peuvent être apportés aux résidents.

Il est précisé que nous avons planifié, dans nos plans de formation, la formation ASG pour 2 AS par an. Cette formation permet aux soignants d'acquérir une vision hors du soin.

Beaucoup de changement dans le personnel

« *Les nouveaux ne sont pas polis avec les personnes âgées. Les personnes qui sont là un jour ou deux ne s'investissent pas.* » Mme Mouchantaf concède que nous avons eu beaucoup de vacataires cet été.

Mr Acard précise qu'il s'agit bien souvent d'un problème d'éducation ; ce ne sont pas les titulaires des postes qui ont ce type de comportement. Mr Acard indique également qu'il faut s'assurer que les bonnes consignes soient passées.

Mme Mouchantaf indique chercher à constituer un pool de vacataires réguliers mais en période estivale c'est plus difficile. Elle insiste auprès des représentants des familles et des résidents : il ne faut hésiter à lui faire un retour sur les personnes qui posent problème pour prendre les mesures qui s'imposent.

Un représentant des familles indique que les comportements et mots inappropriés ne sont pas que le fait du personnel vacataire. Mr Acard dit alors qu'il faut immédiatement informer la cadre de santé.

Un représentant des familles indique rencontrer des difficultés avec certains soignants. Par exemple, un jour en animation, une résidente a dit qu'elle voulait aller aux toilettes. La représentante des familles a interpellé une AS qui lui a répondu « *je ne peux pas, je vais en réunion* ». Ce type de comportement doit être immédiatement signalé à l'IDEC ou un responsable.

Qualité de l'alimentation

C'est souvent froid, selon Mme Rougier.

Il y aurait une amélioration à apporter en restauration.

[ces 2 remarques ont été communiquées à la responsable restauration en date du 16/09/2024].

Espaces verts

Mme Rougier indique que les massifs ne sont pas entretenus devant sa chambre (« ça n'est jamais tondu »).

Le Dr Boudier fait savoir que les massifs sont envahis par la renouée du Japon (plante invasive), il y a en a dans les patios.

6. Tableau des Plaintes et réclamations

Le tableau des plaintes, réclamations et éloges a été joint à la convocation.

Un représentant des familles souhaite revenir sur la réclamation relative à la propreté et à l'entretien des salons des familles en SSR. Cela fait écho aux salons en EHPAD.

S'il n'y a rien à redire sur l'entretien des chambres, en revanche, les petites salles à manger laissent à désirer. Souvent, en attendant que le ménage soit fait, la salle est sale. Les chaises sont laissées n'importe comment, des chaises sont cassées, il y a des mégots qui débordent du cendrier sur les terrasses. Les personnes qui assurent le nettoyage de la pièce doit vider les cendriers (consigne de Mr Acard).

Les poubelles des extrémités de l'EHPAD ne sont pas vidées.

Ces remarques seront transmises à la responsable logistique [*ces remarques ont été communiquées à la responsable en date du 16/09/2024*].

Mr Acard indique vouloir la présence systématique de la responsable restauration et de la responsable logistique à chaque réunion du CVS.

7. Questions diverses

Election CVS en novembre/décembre

Mr Acard précise qu'il habite dans le Jura. Il ne pourra pas être présent un samedi pour la rencontre des familles de l'EHPAD. Il va voir en interne qui pourra le remplacer.

Dans l'organisation des élections, il faut être efficace, selon Mr Acard : les volontaires sont élus.

Fiches de poste pour les représentants des familles

Mr Acard n'est pas favorable à diffuser aux familles les fiches de poste. Si les familles ont des questions, elles ne doivent pas hésiter à solliciter le personnel.

Prochaine réunion du CVS : 12 décembre 2024 à 14h30

Fin du compte rendu.

Signé

Bernard ACARD
Directeur d'Appui

**Synthèse du projet d'établissement
2024 - 2028**

Etablissement de Santé La Martinière

Association Jean Lachenaud

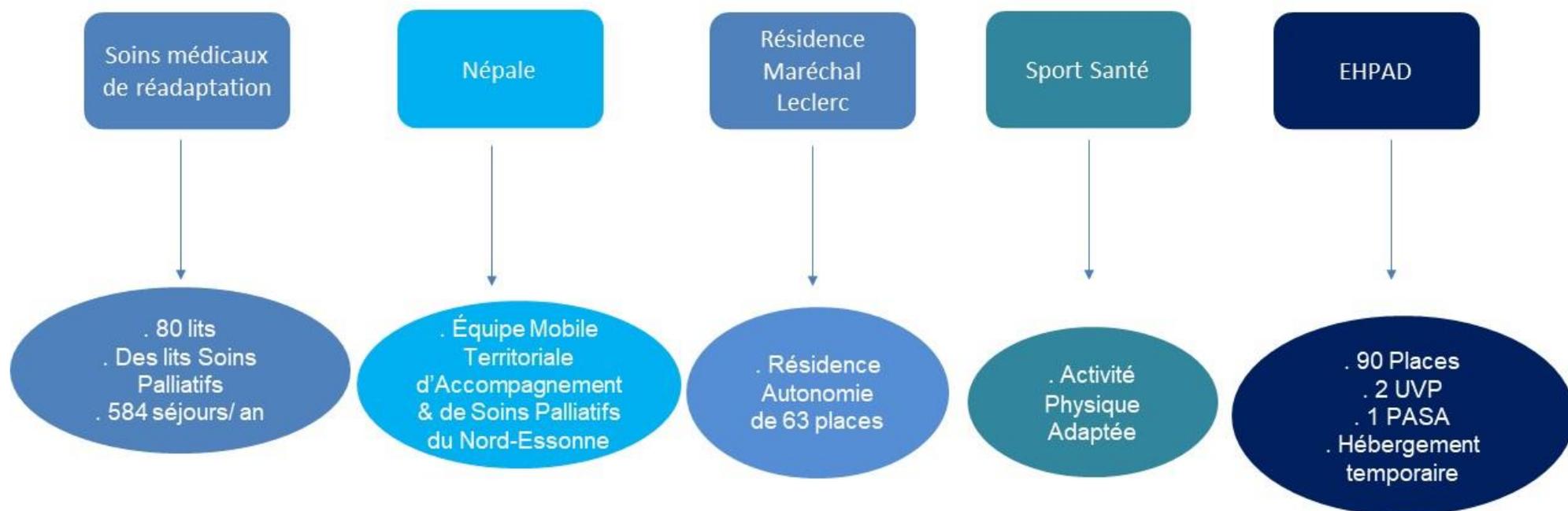
Juillet 2024

ElianeConseil
SANTÉ | SOCIAL



La Martinière : un établissement de santé d'envergure avec une offre diversifiée

- **Créé en 1995** par la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale, l'établissement de Santé La Martinière est implanté à Saclay et Paris.
- **Une offre diversifiée** permet de répondre à des besoins complémentaires et permettant d'offrir une continuité de prise en charge des patients/usagers dans l'établissement et à domicile



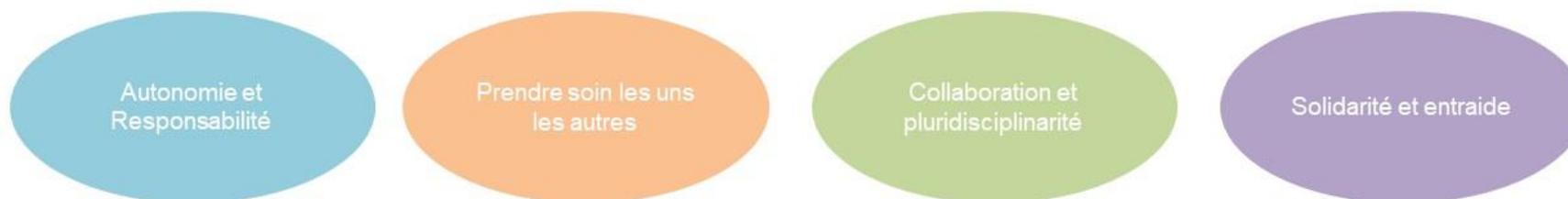
La Martinière : 30 ans de développements continus

Rappels historiques

1995	Création de l'établissement – 120 lits (80 SSR ; 40 USLD)
2000	Séparation des services de l'USLD et du SSR
2008	Partition de l'USLD : 40 lits USLD deviennent 40 lits EHPAD
2017	Début des travaux d'extension de l'EHPAD Ouverture du Centre de Santé de rééducation
2019	Reprise de la Résidence Autonomie Maréchal Leclerc (Paris) - 67 places
2020	Ouverture de l'extension de l'EHPAD - Passage de 40 à 90 places
2021	Développement de l'activité Sport & Santé avec les mairies
2022	Intégration de l'Equipe Mobile territoriale de Soins Palliatifs Nord-Essonne Convention avec l'hôpital Bécclère pour la lutte contre l'obésité
2023	Obtention du label « Maison Sport Santé » pour le Centre de santé

La Martinière : des valeurs partagées et de solides atouts

- **Des valeurs partagées** par l'ensemble de nos professionnels guident l'accompagnement et la prise en charge des patients et usagers au quotidien :



- **L'établissement s'appuie sur de solides atouts**, avec une expertise, une organisation et des moyens efficaces pour déployer ses missions au service des patients et des usagers :



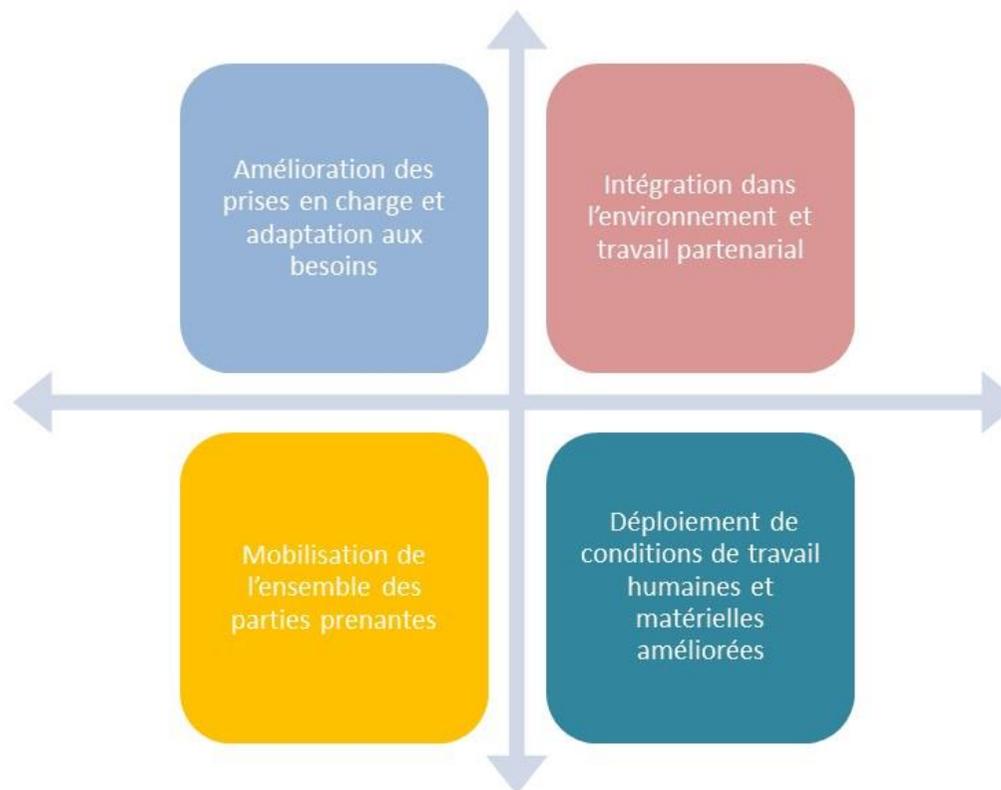
Notre projet : des partis pris partagés et une méthode

✓ Un projet d'établissement structuré autour d'axes forts

- Un accompagnement au plus près des besoins des usagers/patients en phase avec les évolutions observées
- Une plus grande intégration dans l'environnement partenarial en vue de mieux mobiliser les ressources expertes existantes
- Un cadre de travail amélioré répondant mieux aux attentes et aspirations des professionnels
- La valorisation et la mobilisation des compétences

✓ Un projet réfléchi et travaillé dans un cadre pluriprofessionnel en interne

- Un comité de pilotage représentatif
- Des constats élaborés et discutés dans un cadre partagé
- Des groupes de travail pluri-acteurs pour identifier les orientations du projet et les actions à mener dans les 5 ans



Les orientations stratégiques et actions du projet d'établissement 2024-2028

AXE 1 : Garantir les droits fondamentaux de la personne et la bienveillance

1. Optimiser les outils de la loi 2002-2
2. Déployer et animer avec les parties prenantes une culture de bienveillance en lien avec les recommandations de bonnes pratiques

AXE 2 : Poursuivre le développement de l'offre de prestations pour mieux répondre aux besoins du territoire

1. Adapter le fonctionnement et les pratiques aux évolutions des caractéristiques du public accueilli
2. Améliorer le cadre de vie en réponse aux besoins spécifiques
3. Accompagner le passage en Service de Soins Médicaux et Rééducation, élaborer une offre d'Hôpital de Jour et une reconnaissance de LISP

AXE 3 : Développer la visibilité de la structure et son ouverture à l'environnement

1. Renforcer la visibilité et la présence dans les instances partenariales
2. Structurer le partenariat et l'inscription dans les réseaux d'acteurs sanitaires, gériatriques et associatifs
3. Développer l'animation dans une dynamique d'inclusion sociale

AXE 4 : Piloter le projet à l'appui de politiques définies

1. Poursuivre les transitions numériques et écologique
2. Déployer une politique qualité partagée et investie par les acteurs
3. Définir et déployer une politique des Ressources Humaines attractive
4. Améliorer le fonctionnement du conseil de direction et renforcer la compétence managériale
5. Garantir le suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement



Les orientations stratégiques et actions du projet d'établissement

1- Garantir les droits fondamentaux de la personne et la bientraitance

La culture professionnelle du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité doit être promue à partir de différentes dispositions, organisationnelles, managériales, matérielles. Elles permettent de valoriser la bientraitance et la qualité des pratiques professionnelles en réponse aux besoins repérés et exprimés par les résidents ou les patients de notre établissement et de prévenir toute forme de maltraitance. Cette culture de la bientraitance doit être développée à partir de la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes dans un questionnement et une recherche continue d'adaptation des pratiques et du fonctionnement, au bénéfice des résidents, des patients, de leurs proches. Le Conseil de la Vie Sociale, diverses instances, modalités d'expression et outils existent et doivent être renforcés pour rendre effective la participation des personnes accompagnées et garantir le respect de leurs droits.

Les actions prévues :

- ❖ Déployer et animer avec les parties prenantes une culture de bientraitance en lien avec les recommandations existantes
- ❖ Réécrire dans un cadre participatif les outils de la loi 2002-2
- ❖ Renforcer la démarche de projets personnalisés
- ❖ Adapter l'architecture et les matériels aux besoins des personnes (SMR)

2- Développer la visibilité de la structure et son ouverture à l'environnement

La politique de communication doit mieux valoriser l'identité et la reconnaissance du positionnement de l'établissement. A l'interne, d'une part, elle a pour but de fédérer les différents acteurs, agents ou public, en favorisant leur participation au projet commun, dans un climat de confiance. A l'externe, elle vise à faire connaître et valoriser les activités et les projets réalisés, à partir d'une image renouvelée et actualisée véhiculée par des outils de communication qui favorisent le rayonnement de notre structure qui doit être encore plus ouverte sur son environnement en mobilisant les ressources nécessaires, dans le cadre de partenariat à renforcer. Ainsi, l'impulsion de partenariats en SMR mieux structurés et suivis, en lien avec les structures partenaires, sur le contenu de l'accompagnement (autorisations, spécialisations) et ses modalités (SI partagé, imagerie...) constitue un enjeu majeur pour l'établissement

Les actions prévues :

- ❖ Mettre en œuvre une communication lisible, positive et dynamique afin de valoriser l'établissement et de le faire mieux connaître
- ❖ Renforcer et animer les partenariats de l'établissement en lien avec le label « hôpital de proximité » : consultations avancées en gériatrie et psychiatrie, conventionnements avec les acteurs du territoire, circuit d'imagerie, renforcement des actions de promotion de la santé

3- Diversifier l'accompagnement pour mieux répondre aux besoins

L'établissement doit s'appuyer sur ses points forts pouvoir étendre son offre de service et ainsi mieux répondre aux besoins de nos patients et s'inscrire pleinement dans les orientations des politiques publiques en matière de santé. Notre équipe de soins palliatifs doit ainsi pouvoir se déployer afin d'aller au domicile des personnes. Du côté SMR, nous projetons de créer une hospitalisation de jour polyvalente permettant de renforcer les parcours patients et d'assurer la réponse à des besoins non couverts actuellement.

Les actions prévues :

- ❖ Développer des modalités de prise en charge plus souples et diversifiées via la création d'une hospitalisation de jour
- ❖ Développer l'accompagnement et l'accès à l'expertise en soins palliatifs à domicile
- ❖ Développer des actions de promotion de la santé : dénutrition, hygiène bucco-dentaire, chutes...
- ❖ Maintenir une prise en charge de qualité répondant aux besoins et demandes des patients dans le cadre d'un parcours de soins cohérent

4 - Renforcer l'implication, la participation et la coordination des parties prenantes

L'animation et la vie sociale contribuent à l'accompagnement et aux soins des personnes accueillies, à partir d'un service dédié à l'animation, riche en propositions et initiatives. Au-delà d'une succession d'activités intégrées dans des emplois du temps, il s'agit de promouvoir une démarche globale impliquant toutes les parties prenantes : agents, personnes accueillies, proches, bénévoles. Nous souhaitons renforcer le rôle et l'implication des parties prenantes dans la structure, de favoriser la prise de décisions répondant aux besoins des personnes accompagnées en élargissant le spectre des acteurs impliqués dans les réflexions et la formulation de propositions. En matière de qualité, l'enjeu est de déployer un management intégré de la qualité pour être plus efficaces dans l'organisation de l'établissement, donner du sens aux processus, et adapter les pratiques aux objectifs et risques. Nous devons veiller à l'acculturation et l'appropriation de la démarche d'amélioration continue et de la maîtrise des risques par l'ensemble des professionnels.

Les actions prévues :

- ❖ Elaborer et faire vivre une politique d'animation partagée à l'EHPAD, avec une commission et une organisation ad hoc
- ❖ Favoriser l'investissement interne et l'implication externe des parties prenantes : enquêtes, réunions, groupes de travail, communication interne...
- ❖ Déployer une politique qualité partagée et investie par les acteurs à travers un management intégré de la qualité et acculturé par les professionnels

5- Piloter le projet à l'appui d'une politique efficiente

Une politique volontariste en matière de ressources humaines, de qualité et gestion des risques, d'outils informatiques, de formations et sensibilisation de l'ensemble des agents est déployée. L'enjeu consiste à poursuivre la démarche pour répondre aux exigences et recommandations en matière de formation, de prévention et gestion des risques, de sécurisation des données, de qualité des soins et de l'accompagnement, de pilotage et continuité de l'activité. En matière de pilotage de l'activité, la stratégie des ressources humaines permet à l'établissement de s'adjoindre les compétences indispensables à ses missions, de veiller par un management de proximité à leur bonne intégration et leur fidélisation. Les enjeux de fidélisation des ressources, de sécurité de politique environnementale sont au cœur des préoccupations de l'établissement, qui éduire son empreinte écologique dans le souci de continuer à agir dans le respect de l'environnement. Diverses démarches sont intégrées dans le fonctionnement de l'établissement (ex : mobilisation de filières de recyclage, tri des déchets, mise en place de circuits courts pour les repas confectionnés sur place..).

Les actions prévues :

- ❖ Développer et conforter la politique RSE à l'appui d'une cellule dédiée
- ❖ Déployer une politique de management des ressources humaines permettant d'attirer et de fidéliser les personnels (accueil/intégration, QVCT, formations...)
- ❖ Définir une stratégie financière prospective et viable sur la durée
- ❖ Mettre en place et déployer une politique numérique plus structurée, sécurisée et communicante

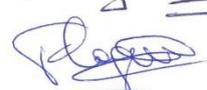
Annexe 2 : Feuille d'émargement

 <p>La Martinière ETABLISSEMENT DE SANTE</p>	<p style="font-size: small;">ENREGISTREMENT</p> <h3 style="margin: 0;">Fiche d'émargement</h3>	Réf : EN/QRV/009 Version 3 Validé en juin 2018
--	--	--

Objet de la rencontre : CVS

Animé par : Dr Boudier

Date : 10/09/2024 Heure de début : 14 H 30 Heure de fin : 16 H 55

Nom et prénom	Fonction	Signature
BENNY Laurent	Représentant Famille Suppléant	
BOROWSKI Hélène	Rédactrice Coordination	
AEPHO Bernard	Directeur d'appui	
ROUCHON Isabelle	Représentante usagers	
HARDY Guy	Représentant usagers	
VANTREPOLE Jacqueline	Représentante famille	
FLAGEUL Nicole	Animatrice	
MOUCHANTAT Katia		
THIAM Papa Elhadji	Resp. Qualité	
PINTO Elisabeth	sec. dir	
Dr BOUDIER		